

Séance ordinaire

Etaient présents : Josiane CARRETIE – Claude BONNE – Michel THIBAUT – André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD – Claude ROZ – Valérie ROUX – Gérard POYET- Gérard GUYOT et Sébastien TRASSAERT

Absents Excusés: Néant

Secrétaire de séance : André JENOUDÉ

Secrétaire auxiliaire : Brigitte BATAILLARD

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 mai 2014.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

I – TRAVAUX :

1°) Effacement des réseaux secteur des écoles et route de Chivière

Madame le Maire fait part de la réunion avec Monsieur MAITRE à laquelle étaient conviés les membres de la commission travaux.

Le conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec le SIDEC.

2°) Travaux local « Ancienne poste »

- a) **Local vétérinaire** : Madame le Maire présente les devis reçus à ce jour. Le montant des travaux s'élève en HT à : 5 077€ en chauffage et 3 912€ en électricité.

Le conseil souhaite que d'autres devis soient demandés

- b) **Pour le logement** :

RAPPORTEUR Monsieur Claude BONNE :

L'équipe verte à poser la toile de verre et l'a peinte pour un montant de 950€. Le coût des matériaux s'élève à 684.84€.

En ce qui concerne la salle de bain le devis établi par l'entreprise DARLAY s'élève à 6 320€ HT. Il faut prévoir en plus le carrelage.

Le conseil demande que d'autres devis soient établis

3°) Rambarde terrasse « La tambouille » :

Monsieur JEAN a validé le dessin proposé par la commune. Un devis sera demandé.

4°) Local Kiné :

RAPPORTEUR Monsieur Gérard POYET :

Suite à l'arrivée d'une kinésithérapeute au 1^{er} octobre 2014, des travaux d'aménagement du local ont été demandés.

Les devis sont présentés au conseil :

- entreprise POMMIER pour les fournitures 728.98€ HT sans la peinture
- entreprise SURANELEC : 163.20€ HT

- entreprise SURANELEC si variante (détecteur incendie) 1 153.20€ HT.
- L'équipe verte peut intervenir pour la pose de la cloison avec isolation phonique et finitions + cloison incluant porte d'accès+châssis vitré et cloison pleine pour 882.00€ HT.

Il est demandé un devis supplémentaire pour pose des cloisons à une autre entreprise.

5°) Travaux du Syndicat des Eaux de sous la Tour

RAPPORTEUR Monsieur Claude ROZ

Mr ROZ fait état de l'avancée des travaux de la rue Lezay Marnésia.

Le local devant recevoir le sur presseur est pratiquement terminé et celui-ci devrait être installé sous peu.

Du fait des propriétaires absents, deux branchements n'ont pu être exécutés. Les trottoirs seront refaits sous quinzaine en béton. Un bi couche sera posé sur la chaussée.

Mr ROZ explique qu'il est nécessaire de faire l'état des dépenses sur cette tranche de travaux avant de commencer la suivante à l'automne.

Mme CARRETIE rappelle que l'abattage du tilleul situé devant l'abri bus a été fait avec l'accord de Mr JEAN du Service des bâtiments de France.

6°) Travaux de voirie 2013

Le montant des travaux se monte à 8 020.40 € HT. Suite à la convention signée avec la Communauté de Communes qui a la compétence voirie, la Communauté de Communes prend 50 % du montant des travaux à sa charge.

La commune a fait une demande de travaux pour 2014 qui inclut le chemin du Molard, et la rue Saint Maurice.

Mme le Maire rappelle qu'il est possible de demander le détail des factures des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande le détail des factures des travaux de voirie 2013, et autorise Mme le Maire à signer la convention pour les travaux 2014.

7°) Travaux de la salle du Foyer rural

Mme le Maire présente aux membres du Conseil municipal la facture reçue le 17 juin 2014 pour des travaux effectués le 26 mars 2014 à la salle du foyer rural, suivie d'une demande pour travaux en date du 24 mai 2014. Aucun devis n'ayant été présenté à la Commune au préalable, le Conseil après en avoir délibéré,

REFUSE de régler la facture d'un montant de 131 € HT.

8°) Ecran pour la salle des fêtes

Par délibération du 2 décembre 2013, le conseil a accepté d'équiper la salle des fêtes d'un écran pour l'activité « cinéma » du Foyer rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil

DEMANDE La fourniture de plusieurs devis pour faire son choix.

9°) Occultation fenêtres salle des fêtes

Pour le confort visuel lors des séances de cinéma du « Foyer rural », et suite à la demande reçue le 24 mai 2014, la commune se charge de demander des devis pour l'occultation des fenêtres de la salle des fêtes.

II- MATERIEL DE SECURITE ET D'INCENDIE.

Suite à l'inspection annuelle de sécurité effectuée par les Etablissements FEUVRIER de tous les bâtiments communaux, il convient de procéder à une mise en conformité de certains. Le devis pour la mise en conformité se monte à 1 420, 80 € TTC. Le conseil, après en avoir délibéré,

DEMANDE la fourniture d'un devis comparatif auprès d'un électricien.

III – CHARTE SIDEC ECLAIRAGE PUBLIC

Mme le Maire expose que suite à la visite de Mr Gilles MAITRE du SIDEC du Jura le 10 juin à 10 h, il convient d'examiner la CHARTE E LUM proposée par le SIDEC dont l'objectif est de maîtriser l'impact de l'éclairage public sur l'environnement nocturne en le diminuant au minimum, et de diminuer de manière significative la consommation d'électricité. D'une durée de 6 ans, cette charte comprend : un recensement et une inspection générale de tous les points lumineux de la commune, un diagnostic, une visite périodique de l'installation et nettoyage des luminaires, le remplacement systématique des lampes lorsqu'elles ont atteint leurs durées de vie, la collecte des lampes pour le recyclage.

Le Coût de l'adhésion pour l'année 2014 est d'un montant de 19 € par point lumineux.

Après en avoir délibéré, le conseil

DEMANDE, d'établir un tableau de comparaison faisant apparaître toutes les interventions sur le parc lumineux sur une année et prendra sa décision en fonction de son analyse.

IV – DEMANDE D ACHAT DE FONCIER

- Madame le Maire fait part aux membres du conseil de son entretien avec un Entrepreneur spécialisé dans la lunetterie lors d'un rendez vous le 18 juin dernier. Fondée en 1988 son entreprise connaît un essor favorable malgré la crise. Avec 5 personnes qui travaillent avec lui, ce chef d'entreprise cherche à agrandir ses locaux et s'est tourné entre autres vers Saint Julien pour une demande soit d'un local d'environ 400 m2, soit d'un terrain à bâtir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

CHARGE Madame le Maire de faire une proposition pour le terrain appartenant à la commune situé derrière la fromagerie, d'une superficie de 1000 m2 au tarif de deux euros cinquante le M2 (2.50 €)

- Madame le Maire expose la demande de Monsieur Michel THIBAUT reçu le 10 juin 2014 en mairie, demandant l'échange d'un bout de chemin rural long de cinquante mètres passant au milieu de son terrain contre une bande de terrain située au sud. Après avoir examiné le plan du cadastre et s'être assuré que l'accès était possible par le chemin proposé par le demandeur,

Monsieur Michel THIBAUT sort pour cette Délibération

Le conseil municipal

ACCEPTÉ l'échange

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

V – CHARGES LOCATIVES <

Madame le Maire fait part du courrier du médecin occupant le cabinet de la Maison de santé, reçu le 16 juin dernier en mairie concernant la redevance des ordures ménagères et libellé en son nom propre. Considérant l'arrivée le 1^{er} octobre prochain d'un troisième professionnel de santé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre à sa charge le montant des prochaines factures,

AUTORISE la ventilation du montant des factures en fonction du nombre d'occupants de la maison de santé,

VI – BILAN CHAUFFAGE ET EAU

MMS JENOUDÉ et BONNE ayant effectué le relevé des compteurs de calories et d'eau de tous les locaux loués par la commune, le conseil municipal

AUTORISE le calcul des provisions de charges pour chaque locataire.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Demande de rendez vous pour une réunion de travail par le Président du Tennis Club de la Petite Montagne,
- Plainte d'un administré concernant l'inversion de la tournée des facteurs qui place Saint Julien en dernier dans la distribution. La Commune se charge de faire le courrier.
- Courrier du SYDOM pour le lancement de la cinquième édition du Programme COMMUNES % COMPOSTAGE.
 - Personne ne souhaitant être responsable d'une action, le conseil demande l'organisation d'une information publique par le SYDOM.
 - - Mme CARRETIE remet un exemplaire de la lettre d'info sur les déchets destinés aux élus du Jura à chacun des membres présents, un exemplaire du rapport annuel 2013 au délégué SICTOM, Mr POYET. L'autre exemplaire reste consultable en Mairie.
- Les membres du dernier conseil municipal, ainsi que ceux du nouveau mandat sont cordialement invités par la Paroisse du Val Suran au verre de l'amitié en l'église de Saint Julien **le samedi 12 juillet 2014 à 20 heures**
- L'opération « BRIOCHES » se déroulera du 6 au 12 octobre 2014
- Mr THIBAUT rappelle les travaux à effectuer à la Maison d'Assistantes Maternelles concernant, d'une part la mise en place d'une gâche électrique au portail, et l'isolation des toilettes.
- Mme ROUX demande où est passé le congélateur dont se servait le sou des écoles pour leurs manifestations, Mr JENOUDET l'informe qu'il est rangé à l'atelier municipal, et qu'il sera remis à disposition à l'ancien local des pompiers.
- Mr GUYOT fait part de son intention de reprendre la remorque qu'il mettait à la disposition de la Commune.
- Une remarque est faite concernant le stationnement de la Compagnie des Archers de la Petite Montagne vers la zone réservée aux pompiers
- Les bois dits de l'Hospice ayant faits l'objet d'un legs envers la commune en son temps, un conseiller s'interroge sur une éventuelle vente de ces bois à un particulier.
- L'Association des Maires de France met en place une motion de soutien pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.
- La commune a reçu deux factures de la société VALBOIS. En l'absence de convention avec la communauté de communes ces dernières ne peuvent pas être honorées par la commune. Une proposition de convention sera adressée à la communauté de communes avec copie au trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10

Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat.